

LE 20 SEPTEMBRE 2013

CAP d'Automne 2013

Liste des postes ouverts

LES AVE AINSI QUE LES PROFILS CORRESPONDANTS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE SNCTA : [HTTP://WWW.SNCTA.FR](http://www.sncta.fr) OU DIRECTEMENT SUR LE SITE INTRANET DGAC : BRAVO VICTOR/ VIE PRATIQUE/ MOBILITE.

ATTENTION : NOS CRITERES EN CAP ONT EVOLUE. VEILLEZ A BIEN LIRE LE PARAGRAPHE CONCERNE.

QUELQUES RAPPELS

Pour qu'une candidature soit valable il faut **absolument** :

- L'envoyer **sous sa responsabilité** avant la date limite du 18 octobre via l'outil CASIMIRh, muni de vos identifiants (explication en fin de document).
- Par ailleurs, pour les postes d'encadrement (à partir d'assistant de sub), le SNCTA vous conseille vivement de prendre contact avec l'encadrement local ET d'adresser une lettre de motivation.

LES CRITERES EVOLUENT

- Le bonus ICA **disparaît**. En effet, les ICA mutés à cette CAP ne bénéficieront pas de bonus pour postuler à l'issue de leur mandat. Toutefois, rien ne change pour les ICA mutés jusqu'à la CAP de décembre 2012.
- L'amortissement requis par le SNCTA est désormais **de 3,5 ans pour les groupes A, B et C, et 2,5 ans pour les groupes D et E, calculé au 30 Juin pour la CAP de printemps et au 31 Décembre pour la CAP d'automne**. En effet, compte-tenu du temps de la rejointe du nouveau poste, il nous paraissait nécessaire de réduire ce critère afin de coller au plus à la réalité.

DATES LIMITES

- La date limite de candidatures est fixée au 18 octobre et vous pourrez modifier vos choix jusqu'au 25 octobre.
- Si vous postulez sur plusieurs postes, au-delà de cette date, toute annulation de l'une de vos candidatures implique l'annulation de toutes les autres.
- Attention, toute annulation doit être transmise au plus tard **deux jours avant la CAP, à 23h59**.
- La CAP recouvrement aura lieu le 05 décembre et la CAP ICNA le 17 décembre.

Vos représentants SNCTA en CAP

Dominique OLIVRE
(ICCNA CRNA/O)

Valérie PUYO
(IDCNA CRNA/SO)

Vincent MORIN
(IPCNA LFL)

Emmanuel MENGES
(ICNA LFMT)

Matthieu OULIERES
(ICNA LFMN)

Sabine HARDY
(ICCNA LFMN)

Fabrice BOUYSSOU
(IDCNA CRNA/E)

Laurent POLLONI
(IPCNA CRNA/N)

Jérémy DUCHATELARD
(ICNA CRNA/E)

En écrivant à cap@sncta.fr, l'ensemble des capistes est desservi.

Postes ouverts à la CAP d'automne 2013

Affectation	Poste	N° AVE	Corps Ouverts
DCC Lyon	1 Coordonnateur DCC	12454	ICNA
DCC Salon	1 Chef DCC	12455	ICNA
DCC Istres	1 Chef DCC	12457	ICNA
DCC MdM	1 Coordonnateur DCC	12330	ICNA
CRNA E	3 PC	12918	ICNA
	Chef Patricipation Civile	12896	ICNA IEEAC
	Assistant Sub Contrôle	12920	ICNA IEEAC
CRNA O	4 PC	12906	ICNA
	Assistant Sub Instruction	12931	ICNA
	Assistant Sub Contrôle	12932	ICNA
	Assistant Sub Contrôle	12934	ICNA TSEEAC
CRNA SE	5 PC	12447	ICNA
	Assistant Sub Contrôle	12439	ICNA
	Assistant Sub Etudes	12453	ICNA TSEEAC
	Assistant Sub Contrôle	13066	ICNA
CRNA SO	1 PC	12329	ICNA
	Assistant Sub Contrôle	12331	ICNA
	Assistant Sub Instruction	12333	ICNA
CRNA N	4 PC	12925	ICNA
	Chef Subdivision QS	12533	ICNA IEEAC
	Assistant Sub Contrôle	12539	ICNA IEEAC
	Assistant Sub Instruction	12546	ICNA IEEAC
	Adjoint au Chef de Centre	13031	ICNA IEEAC IESSA IPEF
DO	Resp Système Management Intégré de la NA – Dep1	12878	ICNA IEEAC IESSA
	Ass Sub 2EA – Espace Inférieur Approche	12926	ICNA TSEEAC IEEAC
	Chef Div 2U – Utilisation de l'Espace	12927	ICNA IEEAC
	Chef Sub 2RM – Méthodes et Outils	12928	ICNA IEEAC
	Assistant Sub 2RP – Régulation Planification	13055	ICNA TSEEAC IEEAC
DSAC	Chef de Prog Certification des Prestataires de Services de la NA	12408	ICNA IEEAC IESSA
	Chef de Prog Aptitude des Personnels de la NA	12409	ICNA IEEAC
	Chargé d'affaires – Evaluation et Amélioration de la Sécurité	13074	ICNA

DSNA	Chef de Prog Relations Extérieures	12821	ICNA TSEEAC IEEAC IESSA
	Chef de Prog Audit Interne et Certification	12824	ICNA IEEAC IESSA
	Chef de Prog – Division Assurance de la Perf	12826	ICNA TSEEAC IEEAC IESSA
SG	Conseiller Mission GPEEC (Athis Mons)	12959	ICNA IEEAC IESSA ATTAAC
DTA	Chef de Div – Bureau de la NA et de l’Espace Aérien	12857	ICNA IEEAC
	Adj au Chef de Bureau - Bureau de la NA et de l’Espace Aérien	12858	ICNA IEEAC
DTI Mounède	Expert Confirmé Consolidat. des Exigences Opé.	12748	ICNA TSEEAC IEEAC IESSA
	Expert Consolidat. des Exigences Opé.	12749	ICNA IEEAC IESSA
	Chef de Pôle – Expérimentations	12756	ICNA IEEAC IESSA
ENAC	6 ICA	12652	ICNA
Tahiti	4 PC	12758	ICNA
Nouméa	1 PC	13067	ICNA
	Chef de Service Navigation Aérienne	13072	ICNA IEEAC IESSA
Fort de France	Chef Service Exploitation	12781	ICNA IEEAC
	Assistant Sub Etudes et AIS	12888	ICNA TSEEAC
Pointe-à-Pitre	2 PC	12789	ICNA
Cayenne	2 PC	12793	ICNA
	Chef CA	12905	ICNA
	Chef de Centre	12941	ICNA IEEAC IESSA
Lyon	1 PC	12509	ICNA
Clermont	Chef Sub Contrôle	12535	ICNA IEEAC
	Chef Sub Instruction	12543	ICNA IEEAC
Lille	1 PC	12577	ICNA
Rouen	2 PC	12578	ICNA
Beauvais	Adjoint Chef CA	12586	ICNA
	Chef CA	12589	ICNA
Strasbourg	Chef Sub Instruction	13012	ICNA IEEAC
Nantes	2 PC	12388	ICNA
	Chef de Programme SMI	12389	ICNA TSEEAC IEEAC IESSA
	Chef Sub Instruction	12919	ICNA IEEAC
	Assistant Sub Contrôle	12936	ICNA TSEEAC
Rennes	Adjoint Chef CA	12937	ICNA
Rodez	Adjoint Chef CA	12348	ICNA
Toulouse	1 PC	12345	ICNA
	Chef Sub Instruction	12344	ICNA IEEAC
	Chef Sub QS	12468	ICNA TSEEAC IEEAC
	Assistant Sub Instruction	12469	ICNA TSEEAC

Nice	3 PC	12563	ICNA
	Assistant de Sub Contrôle	12567	ICNA TSEEAC
	Adjoint Chef SNA	12618	ICNA IEEAC IESSA IPEF
Bastia	1 PC	12565	ICNA
Ajaccio	Adjoint Chef CA	12657	ICNA
Bordeaux	3 PC	12884	ICNA
	Chef Subdivision Instruction	12816	ICNA IEEAC
Poitiers	Adjoint Chef CA	12817	ICNA
 Biarritz	1 PC	12885	ICNA
Pyrénées-Pau	1 PC	12955	ICNA
	Chef de Sub QS	13056	ICNA IEEAC
Provence	1 PC	12585	ICNA
	Chef Sub Etudes	12591	ICNA TSEEAC IEEAC
Montpellier	2 PC	12583	ICNA
	Chef Sub QS	12573	ICNA TSEEAC IEEAC
Pontoise	Adjoint Chef CA	12551	ICNA
	1 PC	13078	ICNA
Orly	2 PC	12956	ICNA
	Chef Sub Etudes QS	12545	ICNA TSEEAC IEEAC
	Assistant Sub QS	12562	ICNA TSEEAC
	Assistant Sub Instruction	12568	ICNA IEEAC
Roissy	3 PC	12707	ICNA
	Chef Sub QS	12705	ICNA IEEAC
	Assistant Sub Contrôle	12706	ICNA IEEAC
	Assistant Sub Etudes	12750	ICNA IEEAC
	Adjoint au Chef d'Organisme	12831	ICNA IEEAC IESSA IPEF
Le Bourget	1 PC	12703	ICNA
	Chef Sub Contrôle	12744	ICNA



Nos critères simples, équitables et compréhensibles par tous

■ Les mutations se font sur le **principe de base de l'ancienneté promo**. L'ancienneté dans les corps de la DGAC autres qu'OCCA/ICNA compte pour moitié.

■ **L'amortissement de qualification** doit être au minimum de :

- **3,5 ans pour les groupes A, B ou C,**
- **2,5 ans pour les groupes D ou E.**

La durée d'exercice de qualif sera calculée au 31 décembre ou au 30 juin suivant la CAP

■ **Pour les ICA, il n'y a désormais plus de bonus en fin de mandat.** Cette règle s'appliquera à tous les ICA mutés à partir de la CAP de Juin 2013. La règle **reste inchangée** pour tous les ICA mutés jusqu'à la CAP de décembre 2012.

■ En cas de retour dans le centre d'origine, il sera demandé l'amortissement de qualif du centre si le retour se fait à l'issue du premier séjour, ou pour repostuler sur un poste d'ICA.

■ **L'amortissement hors exploitation** doit être au minimum de 2,5 ans pour revenir en salle dans le même centre.

Le SNCTA ne demande pas d'amortissement à un ICNA hors salle s'il postule sur un poste de contrôle dans un autre centre.

■ **L'âge limite pour une mutation** est de **50 ans** (moins de 51 ans au sens strict, au 31 décembre ou au 30 juin suivant la CAP) pour les postes de groupe A, B ou C dont Tahiti,

51ans (moins de 52 ans au sens strict, au 31 décembre ou au 30 juin suivant la CAP) pour les postes de groupe D ou E dont Nouméa et Cayenne. Concernant les postes **d'adjoint Chef CA** l'obtention de la qualif du centre est demandée donc les critères de limite d'âge rentrent en ligne de compte.

■ **L'ancienneté des couples est moyennée**, sauf avis contraire signalé par le couple. Cette moyenne n'est possible que lorsque les agents

mutent ensemble vers un même centre ou deux centres voisins.

■ **Bonifications particulières**

Les agents de l'organisme de Cayenne-Rochambeau ou de l'organisme de Saint Pierre et Miquelon bénéficient d'une majoration d'ancienneté d'un an dès lors qu'ils ont exercé l'ensemble des mentions d'unité de cet organisme pendant plus de 3 ans. Cette majoration est portée à 2 ans, si la durée d'exercice de l'ensemble de la mention d'unité est supérieure à 5 ans.

Concernant les retours d'outre-mer :

■ Pour les retours de TOM, et de DOM avec prime il est demandé aux ICNA de postuler sur un minimum de trois AVE dont au moins un non-opérationnel.

■ Si l'agent ne peut être retenu sur aucun de ses choix avant la fin de son séjour, l'administration peut le mettre à disposition d'un service de son choix. Si la limite d'âge est dépassée, le retour se fait sur des postes sans qualification.

■ Il n'y a pas de règles particulières pour les agents des DOM qui n'ont pas perçu de prime d'éloignement.

■ **Assistants de sub, adjoints chef CA** : il est recommandé aux candidats d'appuyer leur demande avec une **lettre de motivation ET de prendre contact avec leur futur encadrement local**. Pour les postes d'assistant de sub, le profil du candidat peut être étudié.

■ **Chefs de Sub, IE, chefs CA, chefs de service** : il s'agit là de postes où seul le **profil est pris en compte**. Les candidatures doivent impérativement être appuyées par une lettre de motivation, et il est recommandé que les postulants prennent contact avec leur futur supérieur hiérarchique avant la CAP.

■ **Cas social** : Les ICNA estimant être dans une situation méritant un traitement

particulier doivent se faire connaître auprès des assistantes sociales afin de monter un dossier. Il est recommandé à ces agents se déclarant en cas particulier de **postuler sur le maximum de postes ouverts** dans la région où ils désirent se rendre et de se faire connaître auprès des capistes. cap@sncta.fr

■ Les ICNA en poste sur un **terrain déclassé en liste F ou G** bénéficient d'une priorité en CAP sur l'ensemble des postes de contrôle hors DOM et POM, sous réserve qu'ils aient

amorti leur mention d'unité et n'aient pas atteint la limite d'âge requise. Cette priorité prend effet à compter de la CAP précédent la date prévisionnelle de reprise de l'approche et court au total sur 7 CAP. Cette priorité porte sur au plus 50% des postes ouverts sur la CAP. Par exemple : si 3 postes sont ouverts sur un terrain, la priorité ne s'applique que sur 1 des 3 postes. Si 1 seul poste est ouvert, alors un 2nd sera ouvert en CAP.

Rappels CASIMIRh

Consultation par l'Agent de Ses Informations Mobilité et Individuelles **NOIRh**

1. Connectez-vous au portail DGAC **Bravo Victor** depuis un ordinateur relié à l'intranet.
2. Ouvrir l'application CASIMIRh en utilisant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe **Angélique** (annuaire de la DGAC).
3. Cliquez sur **AVE** et **Candidatures CAP**. Vous pouvez alors :
Consulter les AVE, déposer vos candidatures et lettres de motivation,
Modifier vos choix, annuler vos candidatures,
Consulter les résultats après la CAP.
4. Dans la rubrique **Carrière** vous pouvez aussi consulter :
 Vos grades, échelons, avancements, réductions de délais ...

Vous n'avez jamais reçu de Login ni de mot de passe Angélique ?
Contactez votre correspondant informatique local.

Vous rencontrez des problèmes d'utilisation ?
Contactez casimirh.sg@aviation-civile.gouv.fr

Une question ?

Contactez cap@sncta.fr